



Bulletin du conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent volume 6 numéro 1

Nous remercions de leur apport pour cette publication : Luce Balthazar et Steeve Gendron (rédaction). La correction a été réalisée par Marie-Claude Chenier, le graphisme de l'entête et des pictos par Fernande Forest, le montage par Luci Côté et la production par Impressions LP.

## Sommaire

AUTOMNE 2006

• Mot du président	1
• Port méthanier à Cacouna	2
• Guide sur le développement durable	3
• SkiPower, le projet d'éoliennes	4-5
• Parc national au Témiscouata	5
• Le Poids vert	6
• Écocentres en région	6
• UNI-VERT poursuit ses travaux	7
• Phoques égarés	7
• État des rivières du Bas-Saint-Laurent	8

### CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT BAS-SAINT-LAURENT



88 rue Saint-Germain  
Ouest, bureau 104  
Rimouski Qc  
G5L 4B5  
Téléphone :  
418-721-5711  
Télécopieur :  
418-724-2216

## Mot du président

PAR ERIC BÉLANGER, *président du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent*



*Eric Bélanger*

C'est avec plaisir que le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent relance son bulletin de liaison. Comme vous pourrez le redécouvrir, ÉchoSystème constitue un excellent outil de communication et d'échange d'informations. À la lecture de ce bulletin, vous pourrez constater que le conseil s'active en une foule de domaines où il assure la promotion du développement durable et où il intervient en faveur de la protection de l'environnement.

Ainsi cette année, l'organisme s'implique particulièrement au niveau des élevages porcins, avec la mise en place de nouveaux règlements au gouvernement et dans les MRC de la région. Le développement des ressources énergétiques constitue aussi pour nous un dossier très prenant, pensons au projet de port méthanier à Cacouna de même qu'à l'expansion de la production éolienne. De plus, le conseil participe aux suivis relatifs à la commission Coulombe dont la formation des commissions forestières régionales. Enfin, en collaboration avec la conférence des élus et d'autres partenaires régionaux, nous aidons à la mise sur pied d'une commission permanente vouée à la gestion de l'eau.

Bien entendu, la cause environnementale ne se résume pas à nos implications dans ces dossiers et nous suivons l'évolution de l'actualité. Il nous importait, cependant, de présenter la diversité des enjeux environnementaux et des actions entreprises par nos membres, de présenter des exemples inspirants, d'encourager les implications citoyennes et corporatives qui vont dans le sens du développement durable.

Intéressé(e)s ? Alors n'hésitez pas à vous servir d'ÉchoSystème. Ce sera avec plaisir, au cours des prochains numéros, que nous ferons connaître vos activités, vos opinions, vos difficultés et vos réussites.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION 2006-2007

**Membres du conseil exécutif:** • **Président**, Éric Bélanger du *Centre de formation et d'extension en foresterie de L'est du Québec* (MRC de la Matapédia) • **Vice-Président**, Richard Favreau de la *Ferme Val-aux-vents* (MRC de Rimouski-Neigette) • **Secrétaire**, Jean Bachand de la *Société de conservation de la Baie de l'Isle-Verte* (MRC de Rivière-du-Loup) • **Membre officier**, Pierrette Dupont de *Récupération de la Péninsule inc.* (MRC de Rimouski-Neigette) • **Trésorière**, Lise D'Auteuil d'*ÉcoloVallée & Mitis* (MRC de Matapédia).

**Autres membres du conseil d'administration:** • Guy Ahier, Groupe *UNI-VERT* (MRC de Matane) • Armor Dufour, *Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du Lac Témiscouata* (MRC du Témiscouata) • Marie-Hélène Gaudreault, *Comité de recherche et d'intervention du Grand-Portage* (MRC de Rivière-du-Loup) • Geviève Potvin, *Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent* (MRC de Kamouraska) • Serge Proulx, *membre individuel* (MRC de Rimouski-Neigette) • Marion Vaché, *membre individuelle* (MRC de la Mitis).



## Trois grands motifs pour s'opposer au projet de PORT MÉTHANIER DE CACOUNA

PAR LUCE BALTHAZAR,

directrice générale du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a présenté le 15 juin dernier sa position à la commission d'examen conjoint sur le projet d'implantation du terminal méthanier d'Énergie Cacouna. L'organisme s'oppose fermement au projet de port méthanier sur la base de trois grands motifs.

Premièrement, au terme de son analyse, il ressort pour le conseil que le site de Gros-Cacouna est peu propice à toute forme de développement industriel telle l'implantation d'un terminal méthanier et il recommande que ce projet ne soit pas retenu. Cette position s'explique en raison de la richesse exceptionnelle de la biodiversité observée dans l'aire d'étude, surtout des mammifères marins et des fortes concentrations d'oiseaux. Cette diversité biologique à la fois unique et abondante caractérisant la zone du projet est, d'ailleurs, formellement reconnue à plusieurs niveaux. En raison de la présence et de la précarité de plusieurs espèces de cétacés, dont le béluga, un projet de zone de protection marine (ZPM), un programme fédéral d'aires protégées, a vu le jour. Cette zone aux abords et au large de Gros-Cacouna coïncide avec celle où les pressions sur les mammifères marins sont les plus fortes. Le projet de port méthanier est situé au cœur de cet habitat important. De plus, la concentration exceptionnellement riche d'oiseaux a mené dans le secteur, à la création de deux espaces d'importance au niveau mondial, soit la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte (inscrite sur la liste de la *Convention de Ramsar*) et le site ornithologique du marais de Gros-Cacouna (classé *Zone importante pour la conservation des oiseaux en Amérique du Nord*).

Deuxièmement, ce projet est insuffisamment justifié dans le contexte du réchauffement climatique et de la réduction des gaz à effet de serre et ne nous apparaît pas comme un développement énergétique durable. Le conseil recommande de tenir une réflexion globale sur la place des ports méthaniers dans le contexte énergétique québécois et continental. Cette réflexion doit s'inscrire dans le cadre d'une vision énergétique durable axée sur des sources d'énergie locales, propres et renouvelables, alliées à des politiques d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. Il faut éviter que de tels projets n'entraînent un recul dans le positionnement concurrentiel des filières énergétiques propres et renouvelables ou ne contribuent à accroître la boulimie énergétique nord-américaine, tout en augmentant la



*Canard Chipecu, Cacouna, Gérald Proulx*

demande pour une ressource non renouvelable. Rappelons que le gaz naturel est une forme d'énergie non renouvelable et non propre. Sa combustion provoque des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre (GES). Plusieurs experts estiment notamment que les quantités disponibles sur la planète ne permettraient un approvisionnement que pour les 70 prochaines années.

Troisièmement, puisqu'il existe présentement plusieurs projets de terminal méthanier au Québec, le tout devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale globale portant sur l'ensemble des aspects de cette filière d'importation de gaz naturel liquéfié via le Saint-Laurent. Cette évaluation devrait inclure la construction d'équipements et d'infrastructures connexes (centrales, gazoduc, réseau d'alimentation). Aussi, il est inacceptable de traiter un projet de port méthanier et un projet de gazoduc séparément alors que l'un entraîne la nécessité de l'autre. Or, ceci est le cas à Gros-Cacouna et cette situation ne permet pas d'évaluer adéquatement les impacts cumulatifs de ces développements pourtant reliés.



## Face au rapide essor de l'éolien, UN GUIDE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PAR STEEVE GENDRON, *adjoint administratif au Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent*

Les questions de consommation, d'approvisionnement et de production d'énergie sont au cœur de la problématique environnementale. Évidemment, ces questions ont aussi beaucoup de répercussions aux niveaux social et économique. Présentement, le Québec appelle à produire plus d'énergie éolienne. Ce mode de production d'électricité est qualifié de propre et de renouvelable dans le contexte du réchauffement climatique et d'objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Pour ces motifs, les environnementalistes approuvent généralement le recours à l'éolien dans la mesure où des efforts sont également consentis pour diminuer le gaspillage et l'utilisation d'autres sources plus polluantes. Toutefois, il importe avant tout d'encourager une utilisation rationnelle et responsable de l'énergie plutôt que l'intensification des diverses filières de production.

Ceci étant dit, l'énergie éolienne représente une filière en croissance dans le portrait énergétique québécois. À preuve, à l'échelle du Bas-Saint-Laurent, on assiste à une multiplication des projets de parcs éoliens et, conséquemment, nous voyons aussi les attentes et les appréhensions grandir face à ces développements. En fait, régionalement, de plus en plus d'acteurs réalisent qu'une mauvaise intégration de la filière de production d'électricité éolienne peut entraîner des impacts négatifs significatifs et créer un climat de mécontentement, voire un mouvement d'opposition.

Dans le dossier éolien, le conseil déplore le manque de vision d'ensemble et constate qu'une planification plus rigoureuse est nécessaire. Depuis mai 2005, l'organisme a participé aux audiences publiques de quatre projets éoliens au Bas-Saint-Laurent. Lors de ces consultations, le conseil a entre autres demandé un moratoire tant et aussi longtemps qu'un cadre respectant les principes de développement durable pour l'intégration de cette filière d'énergie n'aura pas été élaboré et soumis à une consultation publique. L'organisme considère que ce cadre de développement devrait tenir compte des effets cumulatifs des divers projets envisagés.

Constatant la rapidité de l'évolution de ce dossier et la nécessité d'établir des balises, le conseil a demandé et obtenu une aide financière afin de réaliser un *Guide pour l'intégration de la filière éolienne*. Ce guide en cours d'élaboration vise à réduire au



*Vue sur Cap-Chat et le parc le Nordais*

minimum les impacts négatifs appréhendés et à optimiser les retombées positives dans une perspective de développement durable. Il permettra entre autres de définir les conditions d'accueil de cette filière d'énergie en tel ou tel lieu ou secteur tout en fournissant un éventail de mesures conséquentes afin de s'assurer du respect de ces conditions d'accueil.

Nous destinons d'abord cet outil aux instances de gouvernance locale et régionale du Bas-Saint-Laurent pour les aider dans leur analyse et dans l'élaboration de mesures et de règlements adéquats.

Afin de tenir compte des avantages et des contraintes qui découlent de la réalisation de projets éoliens sur le territoire et dans le but de se doter d'une vision d'ensemble, nous avons entrepris la consultation d'acteurs concernés par ces développements, à savoir : des promoteurs, des propriétaires fonciers, des groupes d'intérêts des secteurs récréotouristique, agricole, forestier, culturel et environnemental, la population des communautés visées par des projets de parcs éoliens de même que des acteurs présentant diverses compétences en aménagement du territoire et en développement régional.

Nous espérons qu'au terme de la réalisation de ce *Guide pour l'intégration de la filière éolienne dans une perspective de développement durable au Bas-Saint-Laurent* nous aurons doté notre région d'un précieux outil d'aide à la décision et de planification territoriale qui favorisera la concertation en matière d'implantation d'aérogénérateurs (éoliennes). Il est primordial que les divers projets en cours et que ceux à venir répondent à des critères ayant entre autres comme objectifs, la protection de l'environnement, la gestion intégrée des ressources et le respect du patrimoine collectif. Pour ce faire, la seule publication d'un guide ne saurait suffire. Il faudra encore s'organiser et se concerter régionalement et localement afin que cet outil démontre sa pertinence en favorisant l'acceptabilité de projets éoliens. Aussi, devant le nombre de projets et de municipalités concernées, on comprendra qu'il serait à l'avantage de la région de voir naître un comité technique consacré à cette problématique. Cela permettrait que soient formulées et considérées les légitimes attentes des acteurs régionaux et notamment les aspirations des communautés qui accueillent ces superstructures et qui les avoisinent.

# SkyPower souffle toujours sur son projet d'implantation d'éoliennes et des citoyens de la MRC de Rivière-du-Loup y sont toujours opposés

PAR ANNE BERNIER, FRÉDÉRIC LABRIE, JOANE LEPAGE,

*pour Vigilance Éolienne région de la MRC de Rivière-du-Loup : Vigilance-eolienne@hotmail.com*

Vigilance Éolienne est un regroupement de citoyens et de citoyennes de Cacouna, l'Isle-Verte, Saint-Arsène et Saint-Épiphanie. Nous sommes d'accord avec le développement éolien, mais pas à n'importe quel prix, pas n'importe comment, pas n'importe où et pas par n'importe qui.

À l'annonce du projet d'implantation de 134 éoliennes (201 MW) en novembre 2004 dans la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, la compagnie SkyPower Corporation a discuté de gré à gré avec des producteurs agricoles et des propriétaires terriens, avec les municipalités de Cacouna, de l'Isle-Verte, de Saint-Arsène et de Saint-Épiphanie, mais a évité volontairement des pourparlers avec le conseil de la MRC et les citoyens. Ce n'est qu'après l'adoption d'un Règlement

de contrôle intérimaire (RCI) sur l'implantation de projets éoliens, en février 2006, que le promoteur s'est vu contraint de contacter les élus responsables de la MRC de Rivière-du-Loup.

Du côté des citoyens, ce n'est que le 11 avril 2006 qu'a eu lieu une première rencontre d'information publique initiée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et où le promoteur, SkyPower, a enfin présenté aux citoyens son méga projet de développement éolien commercial dans la MRC de Rivière-du-Loup. Pour sa part, le BAPE a tenu des audiences publiques en mai et juin 2006. Beaucoup de questions sont restées sans réponse et elles le sont encore aujourd'hui. D'ailleurs jusqu'ici, nos préoccupations sont toujours aussi vives.

## Préoccupations face au projet actuel de SkyPower Corporation

- L'attitude du promoteur et la manière dont le projet a été implanté : non respect des citoyens et improvisation dans la mise en œuvre du projet, négociations de gré à gré avec quelques producteurs agricoles ou propriétaires terriens.
- Le type et le nombre d'éoliennes en projet : 134 éoliennes de 400 pieds (121,5m) de hauteur et 15 pieds (4,6m) de diamètre à la base, l'équivalent d'un édifice de plus de 30 étages.
- Des impacts dévastateurs et irrémédiables sur le paysage : le nombre d'éoliennes dans une topographie en crêtes et en plateaux orientée parallèlement au fleuve entraîne une surcharge visuelle et physique.
- Implantation en zones habitées, à la vue des lieux habités et à l'intérieur des zones à caractère patrimonial, historique et à fort potentiel récréotouristique et de villégiature.
- Méconnaissance des impacts cumulatifs sur les corridors migratoires et les aires de repos et de nidification, sur la protection de la qualité de vie de la population, sur le niveau sonore, sur les battements d'ombres, sur la protection du territoire agricole et sur les infrastructures routières et électriques, etc. (Contrairement aux prétentions du promoteur dans son projet initial, des fils électriques aériens seront installés sur des poteaux séparés des lignes existantes sur une distance de 80 Km et comprendront jusqu'à quatre (4) fils. De plus les contrats signés entre les propriétaires et SkyPower cèdent à long terme des portions importantes du territoire agricole au promoteur.)
- Questionnement sur les réels impacts économiques : le nombre d'emplois effectivement créé à court, moyen et long terme, les retombées économiques dans la région et au Québec en général, la valeur des propriétés et du foncier, l'impact sur l'attrait et l'achalandage touristiques, sur le développement économique futur.
- Le manque d'encadrement du gouvernement du Québec : on constate que le gouvernement du Québec n'a pas encadré la mise en place de l'éolien au Québec, ni mené un débat public sur les enjeux de l'éolien : types de projets, implication des structures locales, implication des citoyens dans le choix des lieux d'implantation et impacts sur la politique de nationalisation de l'électricité (A titre d'exemple, le gouvernement a refusé l'implantation d'éoliennes de la compagnie Siemens près des installations électriques de la Baie James. D'après le ministère des Ressources naturelles et de la faune, cette offre ne cadrerait pas avec sa vision du développement de l'industrie éolienne au Québec<sup>1</sup>. On peut s'interroger alors sur ce qu'est la vision du gouvernement.) ▶

<sup>1</sup> Article paru dans le Soleil, « Québec dit non à Siemens », vendredi 4 août 2006, Pierre Couture, section affaires p. 18.



Vigilance Éolienne a rencontré les principaux acteurs politiques locaux et nous reconnaissons que la plupart ont été sensibles à nos attentes et nous espérons qu'ils continueront à prendre en considération nos inquiétudes et nos positions en tant que citoyens et citoyennes directement affectés par le projet.

#### **Demandes de Vigilance Éolienne**

- Refuser l'implantation d'éoliennes en zones habitées et à la vue des zones habitées.
- Préserver la qualité des paysages et de l'environnement naturel de la région.
- Protéger les zones à caractère patrimonial, historique et à fort potentiel récréotouristique et de villégiature.
- Assurer la protection du territoire agricole et ainsi refuser que quelques propriétaires terriens ou producteurs agricoles décident de l'utilisation, de l'exploitation et de l'aménagement du territoire.
- S'assurer que les instances décisionnelles locales ne prennent aucune décision sur l'implantation des éoliennes avant la publication du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).
- Amener le gouvernement à encadrer le développement éolien à la suite d'une vaste consultation publique.



MRC DE TÉMISCOUATA

## **Le projet d'un parc national au Témiscouata : une première rencontre du groupe de travail**

Le 4 mai dernier, une quinzaine de personnes provenant de plusieurs organismes locaux et bas-laurentiens ont tenu une première séance de travail à la MRC de Témiscouata, à Notre-Dame-du-Lac, en vue de faire le point sur l'état d'avancement du projet visant la création d'un parc national au Témiscouata et, par la même occasion, créer le comité de travail. Les organismes présents étaient : les municipalités de Saint-Michel-du-Squatec, de Saint-Juste-du-Lac et de Dégelis, la MRC de Témiscouata, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, l'Association touristique du Bas-Saint-Laurent, les industriels forestiers, les gens d'affaires, le Conseil régional de l'environnement, la Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata, le Centre local de développement de la MRC de Témiscouata et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ont profité de cette première rencontre pour dresser un historique du dossier et pour présenter les résultats préliminaires de leur recherche sur le territoire faisant actuellement l'objet d'une étude en prévision de la création d'un parc. Le personnel du Service des parcs, de la Direction du patrimoine écologique et des parcs, a entrepris la rédaction d'un document intitulé : *État des connaissances* qui décrit le cadre régional et dresse le portrait biophysique du territoire à l'étude afin d'y localiser le projet de parc. Une version

préliminaire de ce document devrait être complétée d'ici la fin de l'automne 2006.

#### **Plusieurs étapes à franchir**

Au cours de l'année 2007, le personnel de la Direction du patrimoine écologique et des parcs amorcera les travaux en vue de préparer un plan directeur provisoire qui fera l'objet de séances d'information et de consultations publiques où des mémoires pourront être présentés avant la tenue des audiences publiques. Ce plan, en plus de présenter les grands potentiels du territoire à l'étude, proposera une limite et un concept de mise en valeur pour ce futur parc. On prévoit qu'il faudra encore compter au moins deux ans avant que le projet puisse être soumis à la population en audiences publiques.

Entre-temps, tout au long du processus visant la création d'un parc national au Témiscouata, le comité de travail s'adjoindra, en temps opportun, des personnes ressources au regard de certaines problématiques nécessitant des expertises professionnelles particulières.

Cette première rencontre s'est déroulée dans un climat très positif et le comité de travail a désigné M. Serge Fortin, préfet de la MRC de Témiscouata, comme porte-parole officiel pour informer les gens du milieu de l'état d'avancement de ce dossier.



# Un an déjà ... Le Poids vert de Rimouski-Neigette prend du poids ... vert !

**PAR PASCALE BERGERON,**  
pour le groupe environnemental *Le Poids vert*,  
région de la MRC de Rimouski-Neigette :  
[poidsvert@conceptvirtuel.ca](mailto:poidsvert@conceptvirtuel.ca)

C'est au printemps 2005 que le Poids vert naissait officiellement du souci unanime de donner plus de force et de cohésion à une mouvance environnementale locale. Depuis, le Poids vert s'inscrit dans la communauté comme un organisme environnemental sans but lucratif qui oriente ses actions et son énergie vers une gestion qui soit plus respectueuse des capacités et des cycles naturels, de l'eau et de la forêt.

La mise sur pied d'un groupe écologique dans la MRC de Rimouski-Neigette était attendue depuis longtemps. D'ailleurs, l'expérience qui a mené à sa fondation, a réuni près d'une quarantaine de personnes pendant plusieurs mois d'échanges et de discussions, pour que soit défini d'un commun accord ce que serait le Poids vert.

## Ce qu'est le Poids vert

- Il couvre la MRC Rimouski-Neigette.
- Il est un lieu d'implication citoyenne.
- Il est sensible aux préoccupations touchant l'ensemble des enjeux environnementaux et se fixe des priorités, en tenant compte, notamment, des événements et de l'actualité.
- Il cherche à faciliter les collaborations et à ne pas dédoubler les efforts des autres groupes menant des actions en environnement.
- Il mène des actions pacifiques et créatives.
- Il est une voix libre, ayant la marge de manœuvre pour faire des pressions politiques quand il le juge nécessaire.
- Il cherche en priorité à sensibiliser et à mobiliser la population pour augmenter le nombre de personnes dans le milieu qui poussent dans le sens d'une société plus écologique.
- Il propose des alternatives pour ne pas se cantonner dans la dénonciation.

## Pour l'avenir

Le Poids vert qui s'est fait connaître pour ses actions relatives au schéma d'aménagement du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, compte orienter ses énergies vers la gestion des matières résiduelles, identifiée comme une des priorités environnementales par ses membres. Par ailleurs, le comité « Sac » du Poids vert entend mettre sur pied une large campagne pour une réduction de l'utilisation des sacs plastiques jetables distribués aux caisses.

## S'impliquer et prendre du Poids...Vert

Afin de multiplier ses actions sur le territoire, le Poids vert a développé une structure souple, favorisant la création de comités de travail. Ainsi, il est possible de participer aux tâches et aux comités de l'organisme, soit en s'intégrant aux comités « Cochons » et « Sac » ou en développant un autre comité à l'image des projets et des préoccupations qui animent les membres. Les gens qui partagent les aspirations de l'organisme peuvent aussi s'impliquer en se procurant leur carte de membre et en intervenant lors des trois assemblées publiques et de l'assemblée générale annuelle.



## Inauguration de deux écocentres dans la région

À Saint-Pascal, le 12 septembre dernier, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, a participé à l'inauguration des écocentres des villes de Saint-Pascal et de La Pocatière.

« Ces deux écocentres permettront d'élargir la diversité des matières récupérées sur le territoire de la municipalité régionale de comté du Kamouraska, tout en augmentant les quantités de matières résiduelles valorisables récupérées. La MRC pourra réduire de façon significative les matières résiduelles envoyées à l'élimination et leur donner une nouvelle vie, ce qui s'inscrit dans une perspective de développement durable », a déclaré le ministre Béchar.

Grâce à l'ouverture de ces écocentres, les citoyens et les entreprises de la région disposeront désormais d'une alternative pour se départir des matières qui ne sont pas récupérées par la collecte sélective municipale. Ces matières seront ensuite réutilisées ou recyclées.!





## UNI-VERT poursuit La restauration de la falaise littorale par des techniques de génie végétal

PAR GUY AHIER, pour le groupe environnemental  
UNI-VERT région de la MRC de Matane

Le groupe environnemental UNI-VERT a de nouveau procédé, cet été, à la stabilisation végétale de la falaise littorale située entre Matane et Petit-Matane. L'objectif principal était de poursuivre la restauration de la falaise littorale par des techniques de génie végétal en vue d'arrêter le processus d'érosion de la falaise et son décrochement. Les travaux ont débuté en 2001.

Comme le mentionne le coordonnateur du projet, Guy Ahier :  
« Cette année, l'accent a été mis sur trois types de travaux ».

### Travaux réalisés

- Implantation d'élyme des sables, ce qui contribue à stabiliser les berges, ce qui restaure l'habitat et amène un gain au niveau de la végétation de bas de falaise.
- Installation de fagots perpendiculaires à la falaise ainsi que de boutures (saule principalement) surtout en milieu de talus.
- Reprofilage de pente dans certaines zones identifiées en vue de stabiliser des secteurs dans le haut de talus.

Le projet *Interventions 2006, pour notre falaise* a été réalisé, en partie, à l'aide d'une contribution du programme *Interventions communautaires*. Le financement de ce programme conjoint, lié au Plan Saint-Laurent pour un développement durable, est partagé entre Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. « Encore cette année, de dire Guy Ahier, nous avons créé des emplois pour améliorer l'environnement dans notre région ».



Falaise du littorale, Matane

Cinq travailleurs ont participé ainsi aux travaux qui sont aussi réalisés grâce au partenariat, entre autres, de : la Société d'exploitation des ressources des Monts, le Groupe Parages (firme d'aménagement), le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent ainsi que Ressources humaines et Développement social Canada qui a permis l'embauche d'un étudiant via le programme Placements carrières-été. Un consultant de la firme Faune-Experts inc. a supervisé une partie des opérations.

Le coordonnateur est très satisfait des opérations : « Nous avons atteint et même dépassé les objectifs fixés. Plus de 180 mètres carrés de pente ont été reprofilés, 15 fagots verticaux entourés de 150 boutures ont été aménagés et finalement, nous avons couvert 190 mètres de plage, en bas de talus avec de l'élyme des sables ».

Le groupe environnemental prévoit effectuer d'autres travaux en 2007, incluant notamment du reprofilage de pente à de nouveaux endroits.



## Phoques égarés dans l'estuaire et le fleuve Saint-Laurent

PAR LE RÉSEAU QUÉBÉCOIS D'URGENCES  
POUR LES MAMMIFÈRES MARINS



Le Réseau québécois d'urgences pour les mammifères marins rappelle à la population qu'à cette période de l'année, il est fréquent d'apercevoir des phoques sur les rives de l'estuaire et du fleuve Saint-Laurent et qu'il est dangereux de s'approcher de ces animaux. La présence d'un phoque sur une grève est un phénomène normal et il n'y a généralement pas lieu d'intervenir. La plupart des échouages de phoques sont en effet des événements naturels. Depuis quelques années, on signale beaucoup de phoques qui remontent le fleuve Saint-Laurent et qui atteignent les zones urbaines comme Québec, Trois-Rivières et Montréal.

Il est fortement recommandé au public de signaler la présence de

phoques égarés dans la portion fluviale du Saint-Laurent en composant le **(877) 722-5346**. Ce centre d'appels est en fonction 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les signalements permettront de tenir le registre à jour, d'informer les riverains et d'intervenir si nécessaire.

Le Réseau québécois d'urgences pour les mammifères marins regroupe une dizaine d'organisations privées et gouvernementales. Il a pour mandat d'organiser, de coordonner et de mettre en œuvre des mesures visant à : réduire les mortalités accidentelles de mammifères marins, secourir des mammifères marins en difficulté et favoriser l'acquisition de connaissances auprès des animaux morts dans les eaux du Saint-Laurent limitrophes du Québec.





## Dégradation des rivières au Bas-Saint-Laurent, des indices préoccupants

PAR LUCE BALTHAZAR ET RICHARD FAVREAU,  
pour le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a réalisé une étude, rendue publique à la fin mai de cette année, qui donne une indication sur la capacité de support des 24 principaux cours d'eau de la région se jetant dans le Saint-Laurent. Ces cours d'eau sont localisés dans les MRC de Rimouski-Neigette, des Basques, de Rivière-du-Loup et de Kamouraska. Dans la région, seules trois rivières ont fait l'objet de prélèvements adéquats pour mesurer ce taux : les rivières Kamouraska, Fouquette et Rimouski. C'est pourquoi le conseil a lui-même réalisé cette étude de caractérisation du milieu qu'il a présentée aux MRC dans le but d'assurer une planification éclairée et responsable du territoire et pour cibler des enjeux de cohabitation harmonieuse et d'encadrement des élevages. Nos résultats dressent un constat alarmant : la capacité de support des rivières serait déjà dépassée pour 21 des 24 cas étudiés (voir encadré). Les seules rivières échappant à ce statut puisent leur source dans de grands bassins forestiers, soit les rivières Rimouski, du Loup et Ouelle.

### Travaux réalisés

Quelques cours d'eau qui auraient dépassé le seuil de dégradation due à une teneur excessive en phosphore

#### MRC de Kamouraska

- Saint-Jean
- Bras
- Kamouraska
- Chaloult

#### MRC des Basques

- des Trois Pistoles
- Harton
- Centrale
- Porc-Pic

#### MRC de Rivière-du-Loup

- des Vases
- Verte
- Girard
- du Petit Sault
- Pointe à la Loupe

#### MRC de Rimouski-Neigette

- du Sud-Ouest
- du Bic
- Hâtée
- Germain Roy

La méthode utilisée pour calculer l'indicateur de dégradation est basée sur les travaux du MDDEP (Gangbazo, 2005) menés sur les plus grands cours d'eau du Québec. Ceux-ci établissent une relation directe entre l'état de santé d'un cours d'eau et le type d'agriculture pratiquée dans son bassin versant.

La capacité de support des activités agricoles est atteinte lorsque la concentration totale de phosphore affiche plus de 0,03 mg/l à l'embouchure. Cette norme correspond au seuil d'eutrophisation (dégradation) des cours d'eau. La capacité de support désigne une charge maximale au-delà de laquelle les pressions exercées sur le milieu ne sont plus acceptables, compromettant également les bienfaits et les services qu'il nous procure.

L'eutrophisation a plusieurs effets négatifs sur l'eau : augmentation des plantes aquatiques et des algues (dont les cyanobactéries), problèmes de traitement de l'eau potable, altération du goût, de l'odeur et de la transparence de l'eau, accroissement de la mortalité des poissons, etc. Ainsi, si le phosphore exporté par les rivières dépasse ce critère, les usages de l'eau seront affectés ou perdus et des efforts devront être consentis pour assainir les rivières.

Pour viser une cohabitation harmonieuse tout en favorisant le développement agricole durable, il incombe aux MRC de tenir compte de la capacité de support et de contribuer à la pérennité des usages de l'eau : accès publics, approvisionnement, mise en valeur récréotouristique,... incluant le développement agricole lui-même.

### Fiche d'adhésion

Oui, j'appuie la promotion du développement durable dans le Bas Saint-Laurent et je deviens membre du Conseil régional de l'environnement.

Membre individuel (selon ressources)  5 \$  10 \$    Organisme (selon ressources)  10 \$  25 \$  Don

Nom :

Nom d'un(e) représentant(e) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : (    ) \_\_\_\_\_ Télécopieur : (    ) \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Retournez à : CRE, 88 rue Saint-Germain Ouest, bureau 104, Rimouski Qc G5L4B5